

Clause d'honorabilité du candidat à un poste d'administrateur de SMI

(annexe 1 de la politique compétences et honorabilité)

Je soussigné(e), _____ reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du conseil d'administration et notamment le titre 4 ayant pour objet de décrire les obligations liées au respect de l'honorabilité pour un administrateur.

- 1 Je déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni sanction civile ou administrative de nature à interdire de gérer, administrer, diriger une personne morale ou d'exercer une activité commerciale, ni être en situation de surendettement ou de redressement judiciaire.
- 2 Je certifie n'avoir connaissance d'aucun conflit d'intérêts avec la mutuelle SMI.
Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts individuels d'une personne entrent en conflit ou semblent entrer en conflit d'une façon ou d'une autre avec les intérêts de la mutuelle SMI et du groupe Covéa. Cet intérêt individuel peut être direct ou indirect, c'est-à-dire concerner des parents, amis, partenaires commerciaux ou organisations dans lesquelles l'administrateur occupe une fonction bénévole ou rémunérée.
- 3 L'honorabilité est une condition essentielle du mandat d'administrateur de la mutuelle SMI et toute déclaration inexacte, incomplète ou mensongère fera encourir à son auteur la perte de son mandat.

Tout au long de mon activité au sein de SMI, je m'engage à déclarer tout changement de situation professionnelle ou personnelle pouvant aller à l'encontre des obligations d'honorabilité ayant trait au mandat d'administrateur de la mutuelle.

À _____

le _____

Signature précédée de la mention

"J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis"